

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 26 AVRIL 2011

N° 3 – 98 / 2011 : CONVENTION TERRITORIALE D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS - PROGRAMMATION ANNÉE 2011 – DEVELOPPEMENT DES MODES DE DEPLACEMENTS DOUX

Pilote: Service Déplacements doux

Autres services concernés par le présent rapport: Finances et budget

Direction générale des services

Service des affaires juridiques et marchés

Madame Sarah LAURENS, rapporteur,

Depuis le 1er janvier 2010, les 17 communes membres de la communauté d'agglomération de l'Albigeois ont transféré à cette dernière, la compétence concernant la création, l'aménagement et l'entretien de cheminements et ouvrages en site propre (pistes, passerelles, escaliers, passages, venelles, mails) revêtus ou ayant fait l'objet d'un aménagement spécial et réservés à la circulation publique des piétons et des cyclistes.

Dans ce contexte, la communauté d'agglomération a consacré l'année 2010 à organiser un service dédié aux déplacements doux et à mettre en œuvre ses premières actions :

- L'aménagement des accès au pont de Cantepau à Albi afin d'améliorer et de sécuriser les conditions de franchissement du Tarn pour les piétons, les personnes à mobilité réduite et les cyclistes.
- L'aménagement de nouvelles zones 30 km/h dans deux secteurs de la ville d'Albi (Quartier Est Vigan et Quartier Madeleine) accompagné de la généralisation des doubles sens cyclables dans les voies à sens unique. Ces actions ont permis de porter de 5 à 12, le nombre de km de voirie aménagée en double sens cyclable.

En 2011, l'agglomération intensifie son action en matière de déplacements doux et prévoit notamment la réalisation de trois nouveaux projets qui font l'objet de demandes de subvention dans le cadre de la convention territoriale de l'Albigeois :

- Réalisation d'une étude pour l'élaboration d'un schéma directeur « modes doux » à l'échelle de l'agglomération
- Réalisation des études de faisabilité pour la création d'une passerelle en encorbellement sur le pont ferroviaire franchissant la rivière Tarn et reliant le quartier du Castelviel à celui de la Madeleine à Albi
- Aménagement d'une liaison piétonne et cyclable entre le quartier de la Piscine et le giratoire du centaure à Albi

Afin de permettre la mise en œuvre de ce projet, je vous demande :

- d'approuver le programme d'actions 2011 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour le développement des modes de déplacements doux

- de l'inscrire dans la programmation de l'année 2011 de la convention territoriale d'agglomération de l'Albigeois,
- d'approuver le plan de financement ci-dessous :

| Dépenses HT | | Recettes | |
|--|------------------|----------------------|------------------|
| Etude Schéma directeur « modes doux » | 20 000 € | Etat | 23 000 € |
| Passerelle sur le Tarn – étude de faisabilité | 100 000 € | Région Midi-Pyrénées | 25 000 € |
| Liaison piétonne et cyclable | 66 900 € | Département du Tarn | 36 380 € |
| | | ADEME | 5 000 € |
| | | Cté d'agglomération | 97 520 € |
| TOTAL | 186 900 € | TOTAL | 186 900 € |

- de solliciter les subventions prévues au plan de financement auprès de l'Etat, de la Région Midi-Pyrénées, du Département du Tarn et de l'ADEME.
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la signature de tout acte y afférent et à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le programme d'actions 2011 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour le développement des modes de déplacements doux,

DIT que ce programme d'actions sera inscrit dans la programmation de l'année 2011 de la convention territoriale d'agglomération de l'Albigeois,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

| Dépenses HT | | Recettes | |
|--|------------------|----------------------|------------------|
| Etude Schéma directeur « modes doux » | 20 000 € | Etat | 23 000 € |
| Passerelle sur le Tarn – étude de faisabilité | 100 000 € | Région Midi-Pyrénées | 25 000 € |
| Liaison piétonne et cyclable | 66 900 € | Département du Tarn | 36 380 € |
| | | ADEME | 5 000 € |
| | | Cté d'agglomération | 97 520 € |
| TOTAL | 186 900 € | TOTAL | 186 900 € |

SOLLICITE les subventions prévues au plan de financement auprès de l'Etat, de la Région Midi-Pyrénées, du Département du Tarn et de l'ADEME.

AUTORISE le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette opération,

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget général de l'exercice en cours,

DIT QUE dans le cas où les subventions accordées seraient inférieures au montant sollicité, le plan de financement prévisionnel sera modifié en conséquence et la différence à la charge de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Pour extrait conforme,
Fait le 26 Avril 2011,

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE